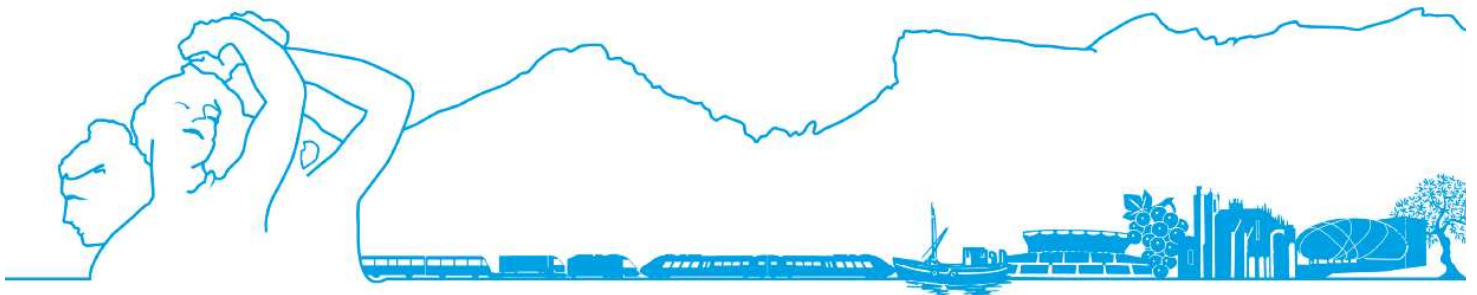


Compte-rendu

ATELIER AGRICULTURE, VITICULTURE ET FONCIER N°3

Vendredi 14 octobre 2011 – Narbonne

Palais des sports, des arts et du travail – Boulevard Frédéric Mistral



LISBOA – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA – NARBONNE – MARSEILLE – VILNI

SVERIGE – DANMARK – SUOMI – DEUTSCHLAND – SLOVENSKO – EESTI – SLOVENIJA – ELLÁS – PORTUGAL – ESPAÑA – POL

— PARIS — KØBENHAVN — CALAIS — DOVER — LONDON — MONTPELLIER — WARSZAWA — BRISTOL — BRUXELLES — PERPIGNAN — DEN HAAG — AMSTERDAM — DORTMUND — BÉZIERS — HANNOVER — BERLIN

LISBOA – SÈTE – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA –

BELGIQUE — UNITED KINGDOM — ČESKÁ REPUBLIKA — SVERIGE — DANMARK — SUOMI — DEUTSCHLAND — SLOVENSKO — EESTI — SLOVENIJA — ELLÁS — PORTUGAL — ESPAÑA — POLSKA —

OUVERTURE — INNOVATION — INTERCONNEXION — PARTENARIAT — ÉCO-RESPONSABILITÉ — RÉSEAU — AVENIR — MOBILITÉ — ACCÈS — EUROPE — TERRITOIRES — ÉVOLUTION — PERF

BERLIN HAUPTBAHNHOF — LONDON SAINT PANCRAS — DUBLIN HI

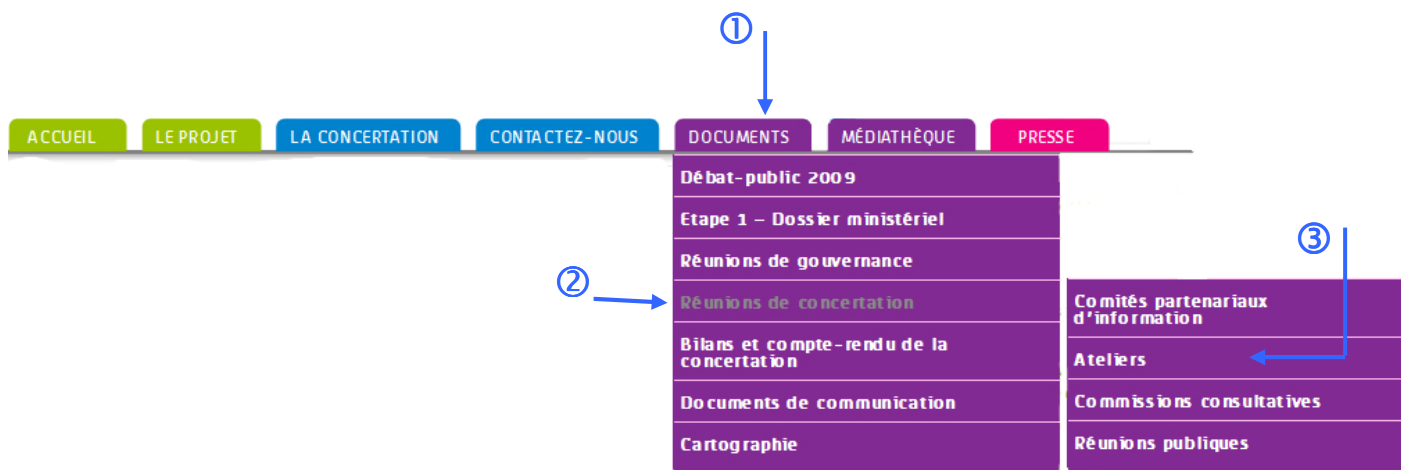
Début de la réunion à 10h au Palais du travail de Narbonne en présence de 11 participants.

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION
VERGNES	Philippe	Syndicat des vignerons du midi Syndicat des vignerons de l'Aude	Président
AGUILHON	Marion	Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Hérault	Représentante administrative
BOTREL	Isabelle	SAFER Languedoc-Roussillon	Responsable du service Collectivités et aménagement foncier
CAPILLAIRE	Nathalie	FDSEA des Pyrénées-Orientales	Directrice
DEGAEFF	Jean-Pierre	Conseil général de l'Aude	Service mobilité et déplacements
JORDA	Claude	Chambre d'agriculture des Pyrénées- Orientales SAFER LR	Élu à la chambre d'agriculture des PO Vice-président de la Safer LR
LACHENAL	Renaud	Chambre d'agriculture de l'Hérault	Conseiller aménagement
LALLE	Marie-Pierre	FDSEA 34	Directrice
LLORENS	Raymond	Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Hérault	représentant professionnel
POURCELOT	François	SAFER Pyrénées-Orientales	Chef de service départemental
TACCONI	Franck	Vignerons indépendants de l'Hérault	Juriste
RICHER	Jean-Pierre	Indépendant	Garant de la concertation

Les intervenants de Réseau Ferré de France pour cet atelier sont :

- **Édouard PARANT**, chef de la mission du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- **Patrick LINSALE**, responsable foncier

La lecture du présent compte-rendu est facilitée grâce au diaporama présenté en réunion. Ce diaporama, ainsi que ce compte-rendu, sont en ligne sur le site www.lalignenouvelle.com sous la rubrique Documents – Réunions de concertation – Ateliers



OBJECTIFS ET DEROULE DE L'ATELIER

Les objectifs de l'atelier:

- Informer la profession agricole de l'avancement des études du projet ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- Présenter les modalités de réalisation de ces études
- Etablir les modalités de la participation de la profession agricole
- Signer la convention de partenariat

Le déroulé de l'atelier

- Présentation de la méthodologie des études
- Temps d'échanges
- Partenariat avec la profession agricole
 - La convention de partenariat
 - La réalisation des études
- Temps d'échanges

PREMIÈRE PARTIE : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DES ETUDES

Édouard PARANT, RFF, remercie les participants de leur présence. Il introduit ce troisième atelier « agriculture, viticulture et foncier », par un rappel des principales étapes du projet.

Suite au débat public, RFF a décidé le 26 novembre 2009, de retenir un couloir de 5 km de large. Aujourd'hui, l'étape 1 des études est achevée. Une décision ministérielle devrait déterminer la zone de passage d'environ 1 000 mètres de large avant fin 2011. Depuis, les études de l'étape 2 ont été lancées. Elles consistent à définir entre autre le tracé d'environ 120 mètres de large. Ce tracé devra prendre en compte la possibilité d'implantation de gare(s) nouvelle(s) et la création de raccordements avec la ligne classique. L'étape 3 consistera en l'élaboration des dossiers réglementaires, nécessaires pour préparer l'enquête publique, prévue à l'horizon 2015.

Concernant la concertation, depuis le débat public, RFF a travaillé avec les territoires : réunions bilatérales avec les élus et les acteurs socio-économiques, commissions consultatives, ateliers thématiques, exposition itinérante, réunions publiques, site internet, comités partenariaux d'information... Ce travail partenarial est reconduit en étape 2.

Edouard PARANT explique qu'au cours des études d'étape 2, la profession agricole doit être associée au projet afin d'accompagner le maître d'ouvrage dans l'évaluation et la réduction des impacts de l'emprise de la ligne nouvelle.

Il rappelle ensuite les grands enjeux de la participation de la profession agricole aux études : anticipation, réflexion, organisation partenariale. (Cf. page 12 du diaporama de présentation)

Régis JOURDAN Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc, en charge du volet agriculture, viticulture, foncier au sein du groupement de maîtrise d'œuvre présente la méthodologie retenue.

Il précise les objectifs de l'étude agro-sylvo-pastorale qui accompagnera le dossier de l'étude d'impact.

Cette étude sera composée de deux volets :

- le premier concerne l'agriculture au sens générique (viticulture, grandes cultures, arboriculture, maraîchage, cultures spécialisées).
- le second englobe la sylviculture et la protection contre les incendies. Ces deux thèmes sont regroupés car le risque d'incendies dans l'espace méditerranéen est important. Il nécessite d'étudier la combustibilité et l'inflammabilité des massifs, mais aussi comment l'agriculture et le pastoralisme contribuent à réduire l'impact des départs de feu (coupures vertes, coupures pâturées).

Dans un premier temps, l'étude sylvicole aborde la fonction productive des massifs forestiers (bois de chauffe, bois d'œuvre, combustible énergétique), l'écosystème forestier et la fonction sociale (chasse, circuits de randonnée, aires de détente...).

L'étude agricole présente le contexte départemental des terroirs traversés. Elle dresse l'état des lieux des structures économiques qui sont actives sur ces terroirs et leurs bassins de production.

L'aspect foncier (occupation des sols, propriété) sera analysé ainsi que l'état du marché foncier.

Une première synthèse permettra de définir les zones d'enjeux agricoles. Ces enjeux seront intégrés à l'analyse multicritère pour le choix de la variante de tracé à retenir.

Dans un deuxième temps, une fois le tracé retenu, l'étude sera focalisée sur l'impact du projet sur les exploitations et sur les structures économiques.

Des enquêtes individuelles et collectives seront réalisées sur les exploitations concernées par le tracé. Ainsi, il sera possible de mettre en évidence les besoins fonciers afin de limiter les impacts causés par l'emprise de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Les collectivités seront également interrogées. Il s'agit de procéder à une évaluation globale des besoins en matière foncière dans la zone directement concernée.

Ces éléments permettront en dernier lieu de constituer des données d'entrée pour les études préalables d'aménagement foncier (EPAF) réalisées postérieurement à la DUP (Déclaration d'utilité publique) sous maîtrise d'ouvrage des Conseils Généraux.

Les réactions à cette présentation

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, demande que soit précisé le détail des actions à réaliser dans le deuxième temps de l'étude. De son point de vue, les travaux doivent porter sur l'impact des exploitations agricoles. Il est également nécessaire d'anticiper ces bouleversements.

Édouard PARANT, RFF, explique que les résultats des études agricoles du premier temps participeront au choix de la variante de tracé qui sera retenue. Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser l'impact de la variante retenue.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, demande que soit observé très précisément l'impact de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan sur les structures économiques coopératives de Baixas et de Rivesaltes. Il ajoute qu'il est important de ne pas négliger les parcelles délaissées. Il s'agit d'anticiper et de réfléchir dès maintenant à la restructuration foncière.

Édouard PARANT, RFF, rappelle qu'il existe une obligation de restructuration foncière. Il demande confirmation à l'assemblée si c'est bien au Conseil général d'être le maître d'œuvre de cette restructuration.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, précise que pour l'aspect foncier du projet le principal interlocuteur est la SAFER.
- **Raymond LLORENS, représentant du Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Hérault**, explique que l'accès à la profession est particulièrement difficile pour les jeunes agriculteurs à cause du prix du foncier. Il voit dans le projet l'opportunité de remettre les parcelles délaissées aux jeunes agriculteurs.

Patrick LINSALE, RFF, voit dans le projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan une opportunité de confier les parcelles délaissées aux jeunes agriculteurs.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, demande que soit précisé l'impact sur les zonages AOP (Appellation d'origine protégée) et/ou IGP (Indication géographique protégée).

Édouard PARANT, RFF, estime que sur cet aspect plutôt réglementaire de la protection, il s'agit de consulter l'INAO (Institut national des appellations d'origine). Pour information, RFF est en contact avec l'organisme, depuis l'étape 1.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, pointe un autre aspect réglementaire important sur certaines appellations : la possibilité de replantation anticipée, afin de pouvoir replanter ailleurs les surfaces impactées. La mise en place de cette mesure très codifiée nécessite une anticipation de la perte de la parcelle.

Patrick LINSALE, RFF, précise que quasiment tous les projets de lignes à grande vitesse (LGV) ont fait l'objet de ce genre de mesures d'anticipation, et que la troisième partie des études ne consiste pas à réaliser les études préalables d'aménagement foncier, mais plutôt des pré-études, soit la collecte d'un certain nombre d'informations.

Les interactions avec le projet Aqua Domitia

Le maître d'ouvrage sollicite l'avis des participants sur le projet Aqua Domitia. Comment tenir compte des résultats de ce débat public dans le cadre du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan ?

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, précise que les Pyrénées-Orientales ne sont pas concernées puisque le projet Aqua Domitia s'arrête à hauteur de Narbonne, dans l'Aude. Il ajoute que l'irrigation de la vigne est le débat d'actualité dans la profession. Les viticulteurs y sont favorables pour augmenter les rendements et ainsi lisser la production d'une année sur l'autre en limitant l'impact du stress hydrique sur la vigne.
- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, indique que le projet Aqua Domitia intéresse particulièrement l'Hérault puisque le territoire du département est traversé d'Est en Ouest par le projet. La chambre d'agriculture de l'Hérault suit de près les avancées de ce dossier.
- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, note que le climat change, que les pratiques agricoles évoluent et que le besoin en eau se fait sentir dans le monde viticole, certes, mais pour l'ensemble de la population également. La demande résidentielle liée à l'augmentation de la population est aussi en développement. Pour répondre à ces besoins, il est important de calibrer convenablement le diamètre de ce tuyau.

DEUXIÈME PARTIE : PARTENARIAT AVEC LA PROFESSION

Patrick LINSALE, RFF, introduit la deuxième partie de l'atelier et précise comment RFF envisage la participation de la profession agricole et selon quel calendrier.

Il indique que pour RFF, il est indispensable de confier certaines études à la profession étant donné que les professionnels agricoles ont la connaissance du terrain. Il conclut en demandant aux organisations présentes si elles adhèrent aux modalités d'intervention présentées en séance.

La convention de partenariat

La convention de partenariat fixe un cadre de collaboration entre RFF et la profession agricole.

La signature de la convention qui devait intervenir à l'issue de l'atelier a été reportée.

Les réactions de la profession

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, note que la question de l'organisation de la profession avait déjà été abordée à la réunion précédente de décembre 2010. Concernant le département des Pyrénées-Orientales, la Chambre d'agriculture a préparé l'organisation de la profession : un référent par village a été nommé. La profession est donc là pour soutenir RFF dans sa démarche de coopération.
Il demande s'il est prévu de scinder la convention de partenariat en trois conventions départementales.

Patrick LINSALE, RFF, a noté que dans les Pyrénées-Orientales, le système suivant sera acté : une équipe de tête pour négocier, pour mettre au point l'ensemble des accords, puis, une déclinaison sur le terrain (par commune ou par groupe de communes).

- **Nathalie CAPILLAIRE, directrice de la FDSEA des Pyrénées-Orientales**, précise qu'une réunion est organisée le lundi 17 octobre réunissant le syndicalisme, la SAFER et la chambre. La répartition y sera alors discutée et le nom d'un référent sera transmis à RFF. Ce référent se chargera de collecter et surtout d'organiser le travail sur l'ensemble des études qui doivent être réalisées sur le département.

Édouard PARANT, RFF, résume qu'il pourrait alors être envisagé de convenir d'un signataire en la personne du Président de la Chambre d'agriculture et une déclinaison terrain associant les syndicats.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vigneron du Midi et du Syndicat des vigneron de l'Aude**, précise que tout est pratiquement réglé concernant la convention pour le département de l'Aude, et notamment pour la Chambre d'agriculture. Pour autant, il n'a pas connaissance de la date à laquelle les personnes habilitées de la chambre d'agriculture seront disponibles pour signer la convention de partenariat avec RFF. Par la suite, pour les études, un grand nombre de missions seront confiées aux syndicalismes.
- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, ajoute que la Chambre d'agriculture de l'Hérault est prête à travailler mais pas encore prête pour le conventionnement. Il convient de clarifier ce point avec les élus. Pour autant la convention de partenariat est un objectif important de la Chambre.

- **Marie-Pierre LALLE, directrice de la FDSEA de l'Hérault**, confirme qu'une convention sera signée et que la FDSEA travaillera en complémentarité de la Chambre sur ce dossier.

Patrick LINSALE, RFF, fait la synthèse en confirmant que l'Aude et les Pyrénées-Orientales souhaitent mettre en place une représentation locale, pour faire des expertises et négocier les protocoles. Il reste à clarifier la situation pour l'Hérault et à mettre au point le fonctionnement contractuel.

- **Raymond LLORENS, représentant du Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Hérault**, confirme que les jeunes agriculteurs tiennent à être associés au projet, avec éventuellement un double conventionnement et une répartition des tâches entre la chambre d'agriculture et les syndicats majoritaires. Selon ce principe, la Chambre d'agriculture interviendrait sur les études, et les syndicats majoritaires sur les opérations de terrain.

Patrick LINSALE, RFF, demande si les jeunes agriculteurs de l'Hérault souhaitent que l'on rédige une convention sur mesure qui répartisse clairement les missions ? Ou bien s'il convient de rédiger deux conventions distinctes ?

- **Raymond LLORENS, représentant du Centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Hérault**, répond que la forme est à discuter.

Patrick LINSALE, RFF, indique que l'une des possibilités consisterait à écrire deux conventions mais qu'à ce jour rien n'est figé. Patrick LINSALE rencontrera les élus de la profession sur le territoire de l'Hérault à ce sujet.

- **Franck TACCONI, juriste au sein du Syndicat des Vignerons indépendants de l'Hérault**, rejoint la position des jeunes agriculteurs. Il veut savoir quel protocole sera mis en place lorsque les agents devront pénétrer dans les exploitations pour les opérations de sondage. Concernant l'organisation de la profession, Franck TACCONI souhaiterait savoir si l'on se dirige vers une nouvelle convention de partenariat ou s'il on resterait sur l'ancienne convention proposée par RFF.

Patrick LINSALE, RFF, précise que cette question est toujours à l'étude à l'heure actuelle. RFF est ouvert à l'ensemble des propositions et s'adaptera. Pour autant, le plus simple serait d'établir une seule convention pour les trois départements.

Édouard PARANT, RFF, retient que le dispositif de la convention de partenariat est validé et prêt à être signé dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude.

Le travail reste à mener auprès des élus, pour l'Hérault. La question qui va se poser rapidement est : est-on en capacité de se mettre d'accord rapidement dans l'Hérault auquel cas il serait alors possible d'établir une unique convention. Si ce n'est pas le cas, compte-tenu des objectifs calendaires, RFF pourrait envisager de réaliser trois documents. Il sollicite l'avis des participants sur ce point.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, estime qu'il n'est pas habilité à répondre pour les autres départements. Mais pour le bon fonctionnement du projet, il indique qu'il serait préférable de ne signer qu'une seule convention, identique pour tous.

Édouard PARANT, RFF, s'enquiert de la position du représentant de l'Aude et demande s'il était problématique de signer une convention avec l'Aude seulement.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude** répond qu'il n'y a aucun problème à signer une convention uniquement avec l'Aude.

Patrick LINSALE, RFF, propose de démarrer le travail de négociation du protocole « sondages » dans cette configuration. Il demande si l'Hérault ne voit pas d'inconvénient à ce que la Chambre et les syndicats participent à une réunion plénière rapidement, sur la mise au point de ce protocole.

- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, répond que RFF a déjà présenté un projet qui a été discuté. Il est donc bien évidemment possible de continuer à travailler ensemble sur ce protocole.

Édouard PARANT, RFF, précise que le protocole « sondages » existe, mais qu'il ne sera pas décliné tant que l'ensemble des protagonistes ne se seront pas mis d'accord sur la convention de partenariat, et notamment sur les signataires des conventions.

Édouard PARANT s'adresse aux représentants des Pyrénées-Orientales pour connaître leur avis sur une signature unique de convention avec leur département.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, propose deux options : une convention signée par les trois départements, ou trois conventions signées séparément. Claude JORDA rappelle que les Pyrénées-Orientales sont d'accord pour signer la convention.

Patrick LINSALE, RFF, conclut que la solution réside dans le fait de prévoir trois conventions. Il serait alors intéressant de pouvoir signer très rapidement avec l'Aude et les Pyrénées-Orientales et parallèlement RFF travaillera avec les élus de l'Hérault pour pouvoir avancer vers la signature de la convention dans ce département.

Cette mise en place permettrait dans le même temps de réunir des groupes de travail techniques, afin d'avancer sur la mise au point du protocole « sondages ».

Édouard PARANT, RFF, adhère au principe que les techniciens puissent discuter pour continuer d'avancer et ainsi préparer le dossier, même si, d'un point de vue administratif, les dirigeants d'un département n'ont pas encore paraphé le document.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, répond qu'il serait un peu ennuyeux que les différents départements n'avancent pas à la même vitesse. Il ne faudrait pas que sur le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, le chaînon manquant soit de Coursan à Montpellier.

Patrick LINSALE, RFF, rassure les participants quant au fait qu'il n'y aura pas de traitement différent. RFF fera les sondages sur l'ensemble du linéaire en même temps, et mènera de front l'ensemble des opérations. Concernant les échéances, les enquêtes sur les terroirs seront menées dès cet hiver, les investigations dès le printemps prochain.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, revient sur les convections et pense qu'il vaut mieux trois conventions.

Édouard PARANT, RFF, en convient.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, répond à Philippe VERGNES que Guy GIVA, président de la Chambre régionale d'agriculture et de la Chambre d'agriculture de l'Aude, ne signera pas cette convention au nom de la Chambre régionale d'agriculture dans la mesure où le projet ne couvre pas et ne concerne pas les cinq départements du Languedoc-Roussillon.

Patrick LINSALE, RFF, demande aux participants leur accord pour faire parvenir au plus vite le projet de convention à chaque Président de Chambre d'Agriculture pour étude et/ou signature.

Dans le même temps Patrick LINSALE prendra contact avec les partenaires pour organiser une réunion pour commencer à avancer sur le protocole « sondage ».

- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, donne son accord, et ajoute qu'une réflexion est engagée avec l'ensemble des agents fonciers des chambres de l'arc méditerranéen et que le sujet « dommages aux cultures » sera abordé.

Édouard PARANT, RFF, conclut en rappelant que venait d'être actée :

- l'établissement de 3 conventions de partenariat (une par département),
- la possibilité d'avancer dès à présent sur le protocole « sondages » avec les services techniques.

La réalisation des études

Le maître d'ouvrage explique qu'il souhaite travailler sur les études spécifiques agricoles en partenariat avec les professionnels, et demande s'il est possible que la profession puisse en réaliser une partie, et ce dans les délais impartis.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, - s'exprimant au nom de la FDSEA, la Chambre d'Agriculture et la SAFER dans les Pyrénées-Orientales -, confirme son accord.
Les acteurs du département peuvent mener à bien ces études sur leur territoire dans des délais raisonnables. Les professionnels sont prêts depuis le précédent atelier. Claude JORDA rappelle que, conformément à ce qui y avait été mentionné, un référent est prévu par village pour les réunions d'informations.
- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, précise que la Chambre d'agriculture de l'Hérault a les compétences pour mener les études, mais ne se prononcera pas en l'absence de ses élus. Pour autant son objectif est l'anticipation.

Édouard PARANT, RFF, propose de faire suivre rapidement le cahier des charges, qui se limitera à la partie agriculture-viticulture (sans la partie sylviculture/incendie pour le moment).

En retour, le maître d'ouvrage demande que l'ensemble des tâches à effectuer soient listées en adéquation avec les éléments présentés ce jour, et souhaite avoir l'assurance que les institutions ici représentées soient toujours intéressées par cette démarche, qu'elles aient les moyens d'y répondre et puissent faire une proposition financière en conséquence.

Questions diverses

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, répond qu'il attend des précisions sur la bande d'étude : celle-ci portera-t-elle sur 500 mètres ou 1 kilomètre, en référence à la diapositive n°3 du diaporama.

Patrick LINSALE, RFF, indique que les études d'étape 1 ont permis de faire émerger une zone de passage d'environ 1000 mètre. A l'intérieur de cette zone de passage, RFF étudiera des tracés de l'ordre de 100 à 120 mètres de large. Ces tracés seront compris dans une bande de 500 mètres soumise à l'enquête publique.

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, pense que le projet se déroulera correctement sur l'ensemble du linéaire. Pour autant, il s'inquiète de la possibilité des 2 zones de passage à hauteur de Fitou, qui paraît être un point délicat.
Dans ce secteur, le choix porte sur une ligne à grande vitesse avec ou sans fret. Il propose de ne retenir que le trafic voyageurs afin de passer dans le massif des Corbières et d'éviter la zone de production de la cave de Leucate, qui constitue un enjeu majeur.

Édouard PARANT, RFF, confirme sa connaissance des mécontentements sur le secteur de Fitou et notamment vis-à-vis de la problématique viticole. Il explique que dans la démarche du travail sur les variantes de tracé, RFF recherchera toujours à suivre au maximum l'autoroute puis la nationale, pour ne pas passer en plein milieu des parcelles.

Pour autant, il apparaît qu'actuellement de nombreuses parcelles ne seraient pas exploitées le long de la nationale.

- **Claude JORDA, vice-président de la Safer LR et élu à la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**, explique que les exploitants ont tellement souffert qu'ils ont perdu espoir et ont abandonné ces parcelles.
Il interpelle RFF au sujet de la Commission départementale d'aménagement foncier et se propose de les interroger sur la création de commissions communales.

Patrick LINSALE, RFF, répond que cela paraît assez anticipé à ce stade du projet

- **Philippe VERGNES, président du Syndicat des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de l'Aude**, pense que concernant la cave de Leucate, le Président de la cave demandera les compensations adéquates si le projet s'en rapproche trop. A Fitou, les difficultés seront plus grandes.

Édouard PARANT, RFF, réagit en précisant qu'il n'a pas d'inquiétude majeure dans le secteur de la cave coopérative de Leucate, de Caves ou La Palme. Il ajoute que le principal problème vers Fitou ne sera pas viticole mais humain.

Il interroge les représentants du département de l'Hérault sur le terroir du Picpoul de Pinet.

- **Renaud LACHENAL, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture de l'Hérault**, n'a pas de réflexion particulière à apporter sur Picpoul de Pinet, mais il précise que c'est l'une des appellations qui se porte le mieux dans le département, et que, de ce fait, il s'agit d'un secteur à fort enjeu.

Patrick LINSALE, RFF, précise qu'il sera difficile d'éviter l'aire de production de Picpoul de Pinet. Il souhaite savoir comment anticiper les tensions dans la zone d'appellation.

Édouard PARANT, RFF, demande comment anticiper avec l'INAO pour qu'ils aient le droit d'étendre la zone de production / d'appellation.

Patrick LINSALE, RFF, explique que sur l'ensemble des projets de ligne à grande vitesse en France, il n'a jamais été obtenu une superficie supplémentaire d'appellation en complément.

RFF doit à présent travailler sur plusieurs questions : Qu'est-ce qu'une aire d'appellation ? Est-ce que les propriétaires exploitants veulent poursuivre leur activité ? Peut-on trouver des opportunités d'acquisition ?

Cette dernière intervention clos la séance. A cette occasion, Édouard PARANT, présente Jean-Pierre RICHER le garant de la concertation. Il rappelle qu'il est possible de le contacter à l'adresse mail suivante : garant.lnmp@gmail.com pour toute question relative à la concertation et l'information donnée par RFF.

CONCLUSION DE LA SEANCE

Réseau Ferré de France remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation à cet atelier, et annonce l'atelier sur la desserte du territoire (les 10 et 14 novembre à Colombiers). Édouard PARANT invite l'assemblée à prolonger le discours autour d'une collation.

Fin de séance à 12h.